



**Xaintrie**  
Vallée de la Dordogne  
Communauté de Communes

Conseil Communautaire  
Séance du 1er février 2023  
Darazac

PROCÈS-VERBAL



**ma vie en Xaintrie**  
Concentré d'énergies !

Avenue du 8 Mai 1945 - BP 51 - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE - 05.55.91.01.75  
accueil@xaintrie-val-dordogne.fr - www.xaintrie-val-dordogne.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**  
**Séance du 1<sup>er</sup> février 2023 à Darazac**

**DATE DE LA CONVOCATION : 26 janvier 2023**

<b>NOMBRE :</b>		<b>RESULTAT</b>
- de Conseillers en exercice	47	- POUR
- de Présents	40	- CONTRE
- de Représentés	5	- ABSTENTIONS(S)
- de Votants	45	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARRESTIER Vincent	FERRACCI Dominique	MOULIN Philippe
BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	POUJADE André
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	REYNÈS Patrick
BRIANÇON Laurence	JEAN Lionel	REYNIER Annie
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	RIGAL Christian
CARMIER Camille	LAFON Francis	ROUANNE Hervé
CLAVIÈRE Aline	LAJOINIE Géraldine	SALLARD Jean-Basile
CLAVIÈRE Hervé	LASSERRE Jean-Pierre	TEULIÈRE Jean-Michel
DABERTRAND Jean	LAVERGNE Martine	TRASSOUDAIN Bernard
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	TURQUET Jean-Claude
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	VAN NIEUWENHUYSE Régis
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Fabienne MONTALTI représentée par M. Patrick REYNÈS  
M. Stéphane PARDOUX représenté par M. Camille CARMIER  
M. Stéphane LUDIER représenté par M. Albert MOISSON  
M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL  
M. Christian PAIR représenté par Mme Annie REYNIER

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :**

Mme France CHASTAINGT  
M. René PEYRICAL

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Géraldine LAJOINIE

**Nicole BARDI, Présidente de la communauté de communes**, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et remercie M. le Maire de Darazac pour son accueil.

Joël BEYNEL, Maire de Darazac souhaite la bienvenue aux membres du conseil et se réjouit de la présence d'un public. Il indique que c'est la première fois que sa commune reçoit le conseil communautaire, malgré la petite salle.

**Mme Nicole BARDI** cède la parole à **M. Jean-Basile SALLARD, vice-président délégué à la culture et à l'événementiel, Maire de la commune de Saint-Privat**, pour présenter la première délibération qui concerne la création et la gestion d'un France Services.

Suite à une réunion quadripartite (Préfecture, commune d'Argentat-sur-Dordogne, commune de Saint-Privat et communauté de communes) en octobre 2022, une réflexion commune avait été posée concernant la création d'une maison France Services sur le territoire. La commune d'Argentat a fait part de son absence d'intérêt. En revanche, Saint-Privat étant déjà bien engagé sur la création d'une maison des services publics regroupant mairie, maison du département, la Poste, la Préfecture a pris acte du souhait de voir se créer une maison de Services dans les anciens locaux de la trésorerie, à Saint-Privat, appartenant à la Communauté de Communes.

La compétence de création et gestion d'une maison de service au public étant dévolue à la Communauté de Communes, il n'est pas obligatoire de redonner la compétence aux communes, mais une convention de prestation de service doit être établie pour que ce projet voit le jour. Les conditions sont inscrites dans la convention qui a été transmise au conseil communautaire.

### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE SAINT-PRIVAT POUR LA CRÉATION ET LA GESTION D'UN FRANCE SERVICES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la candidature déposée en novembre 2022 pour l'ouverture d'une maison « France Service » à Saint-Privat,

Vu l'avis favorable du 13 janvier 2023 du Bureau Communautaire,

#### **Considérant que :**

Les statuts de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne sont définis par l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2022 portant modification des statuts de Xaintrie Val' Dordogne.

Parmi les compétences supplémentaires de la communauté de communes, figure la « *création et la gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services publics y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi No.2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* ».

Xaintrie Val' Dordogne est donc devenue compétente sur le territoire des 30 communes membres, pour la création et la gestion de maisons de services au public.

Afin de répondre aux objectifs fixés par le Président de la République, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Préfecture de la Corrèze incitent les collectivités à créer un France Services par canton avant le 31 décembre 2022.

Sur le territoire de Xaintrie Val' Dordogne, aucune demande de labellisation France Service n'avait encore été engagée. Dans le second semestre 2022, la commune de Saint-Privat, la communauté de communes et la Préfecture ont entamé une réflexion pour assurer la création d'un espace France Services.

La commune de Saint-Privat souhaite en effet offrir et pérenniser des services à la population, qui profiteraient à tous les habitants de Xaintrie blanche et au-delà, en les centralisant dans un même lieu, à savoir l'ancienne trésorerie. Ce bâtiment a vocation à devenir le guichet unique des services publics puisqu'il accueillerait la nouvelle mairie, la maison « France Services » du canton et la maison du Département.

La communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne s'est engagée, par délibération du 10 novembre 2022, à céder l'immeuble à la commune. Elle souhaite par ailleurs, afin de répondre aux besoins des administrés, confier à ladite commune l'exercice pour son compte de la création et gestion de la maison de services au public (nommée France Service) de Saint-Privat ainsi que l'y autorise l'article L.5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cet article reconnaît en effet aux Communautés de communes la possibilité de confier à leurs Communes membres, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Privat assure au nom et pour le compte de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne la création et gestion de la maison de service au public (nommée France Services) de Saint-Privat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil Communautaire approuve la convention de prestation de service entre la communauté de communes et la commune de Saint-Privat pour la création et la gestion d'un France Services.

**Article 2** : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer ladite convention.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

**Mme la Présidente** donne ensuite la parole à **Mme Laurence DUMAS, Vice-Présidente, déléguée aux Ressources.**

**Mme Laurence DUMAS**, rappelle que la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne s'est engagée dans la construction d'une maison de santé à Saint-Privat. L'ouverture est programmée pour mars 2023. Il est donc indispensable de conclure un bail avec l'association des professionnels de santé. Elle souligne la qualité des échanges avec les professionnels de santé du secteur.

### **MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE À SAINT-PRIVAT – APPROBATION DU BAIL PROFESSIONNEL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de bail professionnel,

#### **Considérant que :**

Afin de faciliter l'accès aux soins et au titre de sa mission d'aménagement du territoire et de sa politique volontariste en matière de santé, et en concertation avec les professionnels locaux de santé, la communauté de communes s'est engagée dans la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) à Saint-Privat.

Pour cela, elle en a assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'opération s'est appuyé sur des subventions et un emprunt (200 000 €). S'agissant de l'emprunt, les annuités ont vocation à être remboursées par les loyers encaissés par Xaintrie Val' Dordogne du fait de la location de la MSP.

La MSP est destinée à regrouper plusieurs professionnels des secteurs médical et paramédical, lesquels seront représentés par l'association des professionnels de santé du canton de Saint-Privat. Pour faciliter les relations entre Bailleur et Preneur, le bail a vocation à être conclu entre la communauté de communes et l'association, qui elle-même réalisera des sous-baux avec chaque professionnel de santé.

Le bail a fait l'objet d'échanges avec les professionnels de santé. Pour autant, les caractéristiques principales du bail reprennent celles qui ont été inscrites dans le bail professionnel conclu pour la MSP à Argentat-sur-Dordogne :

- Durée : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.
- Loyer : 5,50 €/m<sup>2</sup>, soit 1 899,97 € par mois (dans l'hypothèse d'un taux de remplissage de 100 %) Les espaces pour lesquels aucun participant n'a pu être trouvé feront l'objet d'une réfaction proratisée du montant du loyer.
- Charges : Xaintrie Val' Dordogne prend à sa charge les dépenses d'entretien des espaces extérieurs, l'achat et l'installation des extincteurs, l'assurance bailleur et les charges de fonctionnement des locaux vacants. Les autres dépenses de fonctionnement seront supportées par la SISA.
- Cabinet Polyvalent : Sur présentation de justificatifs, Xaintrie Val' Dordogne prendra à sa charge le loyer et les dépenses de fonctionnement du cabinet polyvalent pour le temps qui n'aura pas été occupé.
- 

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**Article 1** : le Conseil Communautaire approuve le bail professionnel, joint à la présente délibération.

**Article 2** : le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer le bail professionnel.

**M. Hervé CLAVIERE** demande par qui seront supportés les frais de ménage intérieur ainsi que les extérieurs.

**Mme Laurence DUMAS**, répond que seul les frais liés aux espaces extérieurs seront supportés par la Communauté de Communes, les frais concernant l'intérieur de la Maison de Santé seront à la charge des professionnels de santé.

**Mme Nicole BARDI**, ajoute que les professionnels de santé ont demandé s'il y avait du personnel qui pourrait éventuellement s'acquitter de cette tâche. Au regard de la fermeture du centre de tri et de la nécessaire réaffectation du personnel, nous leur avons proposé de le réaliser. Les professionnels paieront pour autant la prestation à la communauté de communes, en plus du loyer.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

Parole est donnée ensuite à **M. Camille CARMIER, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire**, en l'absence de **M. Stéphane PARDOUX, délégué à l'Habitat**.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPAH ET DE L'OPAH-RU**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'habitation et de la construction et notamment l'article L. 303-1,

Vu la délibération n° 2019-032 du 19 juin 2019 portant engagement d'une étude pré-opérationnelle OPAH et préfiguration d'une ORT à l'échelle de son territoire,

Vu la délibération n° 2021-097 du 20 décembre 2021 portant engagement pour une durée de 5 ans d'une OPAH de droit commun sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes, et d'une OPAH-RU sur les périmètres identifiés par l'étude pré-opérationnelle sur les centre-bourgs d'Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat,

Vu la convention de mise en œuvre d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) » sur la période 2022-2027, cosignée le 12 juillet 2022 par la Préfète de la Corrèze, la Présidente de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, le Président du Conseil Départemental de la Corrèze, le Président d'Action Logement et le Directeur Général de Procvivis,

Vu la convention de mise en œuvre d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) » sur la période 2022-2027, cosignée le 12 juillet 2022 par la Préfète de la Corrèze, la Présidente de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, le Président du Conseil Départemental de la Corrèze, le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le Président d'Action Logement et le Directeur Général de Procvivis,

Vu les règlements intérieurs des aides complémentaires à celles de l'Anah et des aides locales spécifiques, ci-annexés, ajustés sans que l'économie générale n'en soit affectée,

Vu l'avis favorable du 13 janvier 2023 de la commission « Urbanisme et Habitat »,

Vu l'avis favorable du 27 janvier 2023 du Bureau Communautaire,

#### **Considérant que :**

La communauté de communes a mis en place, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH de droit commun et OPAH-RU pour les centres-bourgs d'Argentat et Saint-Privat), dont l'animation a été confiée à SOLIHA.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat, l'intercommunalité a par ailleurs décidé d'accorder des subventions pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé. Le règlement intercommunal des aides, voté en décembre 2021, permet d'attribuer des subventions pour la rénovation des logements en complément des aides de l'Anah et éventuellement d'autres financeurs (département, caisses de retraite, ...).

Ces subventions concernent principalement les travaux de performance énergétique, d'adaptation à la vieillesse ou au handicap ou encore de sortie d'insalubrité.

Dans le cadre de la présente délibération, il est proposé de soumettre à l'approbation du Conseil Communautaire 6 dossiers de demande de subvention pour la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

- 5 dossiers autonomie pour un montant de 1 500 €,
- 2 dossiers énergie pour un montant de 1 000 €,

Le montant cumulé de subventions intercommunales attribuées est de 2 500 €, décomposé de la manière suivante :

Prénom NOM	Commune	PO / PB	OPAH	Montant des travaux	Aide attribuée par CC XVD		Autres aides attribuées	Taux d'aides
					Dispositif	Montant		
André MAROT	Saint-Julien-aux-Bois	PO	OPAH droit commun	9 035 €	Autonomie	300 €	4 782 €	56,24 %
Mathieu SPARMA	Rilhac-Xaintrie			51 532 €	Energie	500 €	12 000 €	24,26 %
Alice FLAMARY	Mercœur			7 547 €	Autonomie	300 €	5 896 €	82,10 %
Antony AULIAC	Saint-Martin-la-Méanne			2 901 €	Autonomie	300 €	2 272 €	88,66 %
Marcel SIRIEIX	Monceaux /Dordogne			4 866 €	Autonomie	300 €	2 980 €	61,26 %
Pascal COUDERT	Bassignac-le-Bas			63 008 €	Autonomie et Energie	800 €	16 387 €	27,28 %
<b>TOTAL</b>				<b>138 889 €</b>		<b>2 500 €</b>	<b>44 317 €</b>	<b>33,71 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**Article 1** : le Conseil Communautaire approuve l'attribution des subventions intercommunales aux bénéficiaires mentionnés ci-avant.

**Article 2** : le Conseil Communautaire précise que le versement de la subvention interviendra après contrôle de la réalisation des travaux, sur présentation des factures.

**Article 3** : le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes au versement des subventions précitées.

**Mme la Présidente**, ajoute que ces aides sont octroyées à des propriétaires occupants, et que les différences entre les divers pourcentages de taux d'aides sont liées à plusieurs facteurs : travaux non subventionnables, montant des revenus. Les propriétaires modestes étant mieux aidés.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

**M. Sébastien DUCHAMP, Vice-Président en charge de l'attractivité territoriale**, donne lecture de la délibération concernant les Tours de Merle. Il fait part au conseil communautaire que les tarifs 2023 restent inchangés par rapport à 2022. Il y a quelques modifications, de nouvelles formules concernant les entrées théâtre, la création d'un tarif groupe

On peut noter également une diminution des tarifs Pass enfants et Pass adultes (de 22 € en 2022, à 19 € en 2023), concernant donc les entrées.

Les recettes pour 2022 sont 25 000 €, (55 000 € sur la boutique, le reste concernant les entrées). On note une augmentation régulière chaque année concernant les entrées, grâce très certainement à une équipe soudée et très investie aux Tours de Merle.

## **ADOPTION DES TARIFS D'ENTRÉE AUX TOURS DE MERLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 19 janvier 2023 de la commission Tourisme,

Vu l'avis favorable du 27 janvier 2023 du Bureau Communautaire,

### **Considérant que :**

Il appartient au conseil communautaire d'actualiser les tarifs d'entrée au site des Tours de Merle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil Communautaire adopte les tarifs suivants :

<b>Entrée Simple</b>	
Adulte (à partir de 16 ans)	8,00€
Enfant (de 6 à 15 ans)	5,50€
Enfant (moins de 6 ans)	Gratuit
Réduit Adulte (à partir de 16 ans) : étudiant, demandeur d'emploi, personne handicapée, tarif commercial, prestataires touristiques, billet jumelé	7,00€
Réduit Enfant (jusque 15 ans) : enfant handicapé, tarif commercial, prestataires touristiques, billet jumelé	4,50€
Pass annuel Adulte (à partir de 16 ans) : entrée simple en illimité	19,00€
Pass annuel Enfant (de 6 ans à 15 ans) : entrée simple en illimité	10,00€
<b>Entrée Simple + Visite Guidée</b>	
Adulte (à partir de 16 ans)	9,00€

Enfant (de 6 à 15 ans)	6,50€
Réduit Adulte (à partir de 16 ans) : étudiant, demandeur d'emploi, personne handicapée, tarif commercial, prestataires touristiques, billet jumelé	8,00€
Réduit Enfant (jusque 15 ans) : enfant handicapé, tarif commercial, prestataires touristiques, billet jumelé	5,50€
<b>Visite Privilège, Exceptionnelle</b>	
Adulte (à partir de 16 ans)	12,00€
Enfant (de 6 à 15 ans)	8,00€
<b>Soirée Théâtre</b>	
Adulte (à partir de 16 ans)	15,00€
Enfant (de 6 à 15 ans) / Réduit	10,00€
Formule Adulte : Entrée simple + Soirée Théâtre	18,00€
Formule Enfant / Réduit : Entrée simple + Soirée Théâtre	12,00€
Enfant moins de 6 ans	Gratuit
<b>Tarifs Groupe entre 15 et 25 personnes</b>	
Adulte (à partir de 16 ans) : Visite simple	7,00€
Adulte (à partir de 16 ans) : Entrée + 1 Visite guidée	8,00€
Enfant (jusque 15 ans) : Visite simple	4,50€
Enfant (jusque 15 ans) : Entrée + 1 Visite guidée	5,50€
Enfant : Entrée + 1 Visite Accompagnée + 1 Atelier Pédagogique (jusque 15 ans)	8,00€

Enfant : Entrée + 1 Visite Accompagnée + 2 Ateliers Pédagogiques (jusque 15 ans)	10,50€
<b>Tarif Groupe (moins de 15 personnes) = Forfait correspondant à 15 personnes payantes</b>	
Adulte - Entrée simple (à partir de 16 ans)	105,00€
Enfant - Entrée simple (jusque 15 ans)	67,50€
Adulte : Entrée + 1 Visite Accompagnée (à partir de 16 ans)	120,00€
Enfant : Entrée + 1 Visite Accompagnée (jusque 15 ans)	82,50€
Enfant : Entrée + 1 Visite Accompagnée + 1 Atelier Pédagogique (jusque 15 ans)	120,00€
Enfant : Entrée + 1 Visite Accompagnée + 2 Ateliers Pédagogiques (jusque 15 ans)	157,50€
<b>Tarifs Groupe entre 5 et 25 personnes environ</b>	
Forfait Saveur du Moyen-Âge, Atelier unique, Offre pédagogique, Visite Express	56,00€
Forfait location de costumes	20,00€
Chauffeur, 1 accompagnateur pour 10 enfants	Gratuit

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

**Mme la Présidente**, donne ensuite la parole à **M. Régis VAN NIEUWENHUYSE, élu de la commune d'Argentat-sur-Dordogne**, qui a suivi toutes les réunions concernant le projet « Odyssée Dordonha ».

La commune d'Argentat-sur-Dordogne, proposera une animation qui aura lieu du vendredi 7 avril au soir jusqu'au samedi midi, sur les quais d'Argentat. Il y aura de nombreux groupes de folklore, qui viendront du département ainsi que du territoire de la Xaintrie, également des expositions. M. Régis VAN NIEUWENHUYSE se propose de répondre à toutes les interrogations.

**M. Hervé CLAVIÈRE, Maire de Servières le Château**, informe qu'il n'est pas contre le principe mais s'interroge sur l'opportunité d'une telle dépense. Il considère en effet qu'il serait préférable d'aider en priorité les associations locales. Il ajoute que le système de la notation mise en place les décourage, d'autant que les montants sont faibles.

Pour la délibération présentée, il constate qu'il s'agit d'une association qui ne fait pas partie du

territoire, à qui il serait attribué 3800 €. Lorsqu'il a lui-même demandé une subvention à la Communauté de Communes pour un championnat de bateau sur le lac de Feyt, cela a été refusé !

**M. Régis VAN NIEUWENHUYSE** informe que cette proposition avait été prise en bureau communautaire car cette animation va donner une belle image du territoire.

**M. Hervé CLAVIÈRE** estime que ce n'est pas normal de prendre ces décisions en bureau et ajoute que cela n'apportera pas grand-chose au territoire.

**M. Jean-Basile SALLARD**, prend la parole pour répondre qu'effectivement, il y a un règlement qui concerne les associations sur le territoire, il est alloué une petite enveloppe (15 000 €) pour ces subventions et donc des critères ont été attribués.

Il a été évoqué effectivement cette manifestation en bureau, dont des membres ont soulevé ce problème. Pour autant, il a été considéré que cette subvention précise relevait d'un évènement exceptionnel et que l'on pouvait en attendre des retombées pour notre territoire. Elle traversera tout le territoire de la Nouvelle Aquitaine, c'est un évènement exceptionnel. Ce n'est pas une subvention qui rentre dans la catégorie des subventions aux associations.

**M. Philippe MOULIN, délégué au Numérique et à la Mobilité douce**, confirme qu'en bureau, il y a eu discussion, et que tous les membres n'étaient pas unanimes pour cette subvention exceptionnelle. Il a exactement défendu les mêmes arguments que ceux avancés par le Maire de Servières-le-Château.

**Mme Nicole BARDI**, ajoute qu'en bureau il s'agit d'une discussion et d'une proposition, mais que le vote n'intervient qu'en conseil communautaire. Elle rappelle qu'effectivement, cette subvention ne rentre pas dans le cadre d'une subvention aux associations, mais qu'il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle. Odyssée Dordonha va retracer l'histoire de nos gabariers, de la navigation fluviale jusqu'à Libourne. Cela sera mis en valeur à Vannes, lors de la semaine de la batellerie, cela représente 200 000 à 250 000 spectateurs.

**M. Sébastien DUCHAMP**, intervient pour signaler que les associations de chaque commune demandent en premier lieu à leur commune, qu'ensuite elles peuvent solliciter le Département, et il invite d'ailleurs ces dernières à en faire la demande.

En ce qui concerne Odyssée Dordonha, la communauté de communes Dôme-Villefranche du Périgord a sollicité 17 EPCI, qui se trouvent tout au long de la Dordogne, d'Argentat à Libourne. Il va y avoir une promotion énorme par les médias, il y aura beaucoup de mobilisations. C'est important de promouvoir ce type d'évènements qui retrace notre histoire. Chacun est libre de voter pour ou contre, de s'abstenir. On se pliera au vote.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du 9 septembre 2022 du Bureau Communautaire,

#### **Considérant que :**

La communauté de communes Dôme-Villefranche du Périgord a initié le projet « Odyssée Dordonha », qui a pour objectif de valoriser les patrimoines naturels, culturels et agricoles liés à la rivière Dordogne et à l'histoire des gabariers, dans l'objectif de faire revivre l'histoire du commerce fluvial depuis le Moyen-Age.

Le projet consiste en la descente d'une gabare traditionnelle sur la rivière Dordogne entre Argentat-sur-Dordogne et Libourne (du 8 au 17 avril 2023). Sont prévues 8 étapes. Arrivée à Libourne, la gabare passera le relais à un voilier pour remonter jusqu'en Bretagne et participer à l'évènement maritime « la Semaine du Golfe du Morbihan » (du 15 au 21 mai 2023).

Cet évènement ne sera pas uniquement une mise en avant touristique, mais bel et bien l'occasion d'affirmer l'identité locale et faire découvrir le patrimoine et la gastronomie.

Pour ce projet, une association a été constituée et porte le nom de « Itinérances Vallée Dordogne ». Le budget prévu est de 200 000 €. La part pour Xaintrie Val' Dordogne a été fixée à un plafond de 3 800 € (1 000 € d'adhésion à l'association et 2 800 € de subvention exceptionnelle). Les animations prévues à Argentat-sur-Dordogne, au lancement de la manifestation, seront supportées par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité,

## **DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil Communautaire, outre l'adhésion à l'association, accorde une subvention exceptionnelle de 2 800 € à « Itinérance Vallée Dordogne ».

**RESULTAT DU VOTE :**

**31 Pour / 9 Contre / 5 Abstentions**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS A ARGENTAT SUR DORDOGNE**

**M. Sébastien DUCHAMP** présente le projet (cf. diaporama) qui n'appelle pas d'observations de la part du conseil communautaire.

**Mme Nicole BARDI**, informe que le projet de CIS est financé à hauteur de 60% par la communauté de communes et 40% par le SDIS de la Corrèze. Une subvention de 200 000 € a également été octroyée par l'Etat au titre de la DETR. Mme la Présidente remercie **M. Sébastien DUCHAMP** pour la présentation du projet.

## **POLITIQUE INTERCOMMUNALE EN MATIERE DE DECHETS**

**M. Sébastien DUCHAMP**, intervient pour faire part des observations de la commune d'Argentat-sur-Dordogne sur la politique de gestion des déchets. Pour cela, il lit la déclaration suivante :

« Les élus du conseil municipal d'Argentat-sur-Dordogne, souhaitent par ma voix, porter à votre connaissance leurs inquiétudes quant au futur mode de gestion de collecte des déchets, tel qu'il nous a été présenté jusqu'à aujourd'hui.

Lors du conseil du 19 mai 2022, nous avons voté par délibération la mise en œuvre d'une tarification incitative et le principe du 100% PAV sur le territoire de Xaintrie Val' Dordogne. Il n'est pas question ici de revenir sur la nécessité de réduire notre production de déchets, tant pour la préservation de notre environnement que pour maîtriser les coûts de gestion et ainsi assurer la pérennité de ce service public.

Nous sommes convaincus que cette réduction de tonnage est indispensable. Pour autant, de nombreux points ne sont aujourd'hui pas satisfaisants et ne peuvent pas, à notre sens, être validés en l'état. L'incitativité ne peut pas se résumer à la seule question financière.

Aussi, les élus du conseil municipal d'Argentat-sur-Dordogne demandent la suspension de la mise en œuvre de la tarification incitative en l'état.

Le but de cette demande est de se donner le temps d'évaluer l'impact des nouvelles consignes de tri sur notre production de déchets ménagers qui est rentrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette suspension permettra également de disposer d'un temps supplémentaire pour retravailler les points qui aujourd'hui ne sont pas acceptables et mettre en place les premières dispositions auprès du public qui visent à la fois à réduire les OM et limiter le recours aux emballages uniques.

Nos préoccupations portent sur plusieurs points :

1. La question de l'égalité de traitement entre les usagers.

Les réunions de travail sur site afin d'étudier le positionnement des PAV ont mis en lumière des différences de traitement entre les secteurs et donc, entre les usagers. Le dépôt volontaire ne sera pas aussi facile que l'on vive en centre bourg ou dans un village plus éloigné, que l'on soit valide ou en perte d'autonomie.

Il est indispensable que la collecte par apport volontaire puisse être adaptée aux besoins des usagers susceptibles d'éprouver des difficultés particulières (personnes âgées, personnes ayant des difficultés de mobilité, personnes résidant dans des zones isolées, etc...), afin de ne pas créer de rupture d'égalité entre usagers du service. Selon le schéma proposé, les habitants des villages devront obligatoirement prendre un véhicule (pour ceux qui en ont un) et parcourir plusieurs kilomètres pour déposer leurs déchets. Nous craignons que certaines populations se sentent déclassées par rapport à d'autres et de cela, nous ne voulons pas. Cette politique risque de créer un nouveau sentiment d'abandon du service public qui, dans nos territoires ruraux est déjà malheureusement prégnant.

Le constat est le même pour notre centre ancien à Argentat où le dispositif proposé ne prévoit aucun PAV puisque les véhicules qui assureront la relève des déchets ne pourront pas y circuler. En l'état,

ce projet irait à l'encontre des efforts de la commune et de la communauté de communes pour la redensification et revitalisation de ce quartier.

## 2. La question de la salubrité publique.

Le futur mode de gestion des déchets prévoit un nombre limité d'ouvertures des bacs à ordures ménagères, le système d'ouverture à badge. Ce système nous fait irrémédiablement craindre les dépôts sauvages, que ce soit au pied des PAV ou ailleurs. Une fois le nombre d'ouvertures dépassé, les usagers les moins scrupuleux ou ceux qui ne pourront pas payer de surcoût n'auront qu'une hâte : se débarrasser coûte que coûte de ces déchets encombrants et trop chers. Ces craintes sont d'ailleurs largement partagées par les personnes qui nous interpellent régulièrement sur ces points.

## 3. Investissements et service public

Les investissements qui doivent être engagés par la Communauté de Communes XV'D ne sont pas neutres et évalués à plus de 1.200.000 €. Ils n'autoriseront aucun retour en arrière si cette politique de collecte n'est pas adaptée. Les conclusions désastreuses de certaines collectivités nous imposent d'être vigilants et de ne pas avoir à l'esprit qu'une approche de bon gestionnaire de ce service. Nos populations rurales souffrent déjà trop de l'abandon du service public de proximité pour ne pas leur faire supporter le ramassage des poubelles.

D'autre part, il est question d'imputer aux communes les surcoûts des PAV enterrés ou semi-enterrés ; cela n'est pas envisageable. A titre d'exemple, pour la commune d'Argentat-sur-Dordogne, ces dépenses sont estimées à plus de 220 000 €. La Communauté de Communes doit prendre en compte la totalité des investissements et des travaux qui y sont liés.

Depuis la genèse de ce projet, un scénario unique a été proposé aux élus du conseil communautaire, mais avons-nous étudié toutes les solutions possibles ? L'option du porte à porte n'a pas été abordée alors que, par exemple, il a été adopté par d'autres syndicats autour de nous.

L'évaluation des premières mesures visant à réduire les tonnages d'OM demande du temps et il est utile de prendre du recul pour les évaluer tout en menant diverses actions collectives :

- réunions et informations menées par les ambassadeurs du tri et nos maîtres composteurs auprès de la population pour expliquer l'importance de chacun de nos gestes ;
- augmentation des tournées des emballages ménagers et réduction des tournées des OM ;
- Solutions pour le traitement des bio-déchets et développement de la consigne conformément aux dispositions de la loi AGECC.

Enfin, pour conclure,

Lors de la première présentation par le cabinet d'étude « Terroirs et Communautés » le 3 juin 2021, il était question d'auditer, analyser, puis proposer, et surtout accompagner au plus près, sans copier-coller, « proximité, disponibilité, sur-mesure ».

Force est de constater que ce travail n'est pour le moment pas rempli.

Pour toutes ces raisons et comme je vous l'indiquais en introduction, les élus du Conseil municipal d'Argentat-sur-Dordogne demandent la suspension de la mise en œuvre du dispositif le temps de

travailler à un mode de gestion juste qui n'oublie personne et aucune collectivité, et qui ne soit pas uniquement orienté sur des critères économiques.

N'oublions pas que nous avons été élus par la population pour défendre ses intérêts. »

**M. Camille CARMIER, Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire**, prend la parole pour marquer sa désapprobation, les élus d'Argentat-sur-Dordogne ayant tous voté pour le projet de gestion des ordures ménagères, et notamment à Gouilles, **M. Sébastien DUCHAMP** ayant même pris la parole pour affirmer son approbation.

**M. Sébastien DUCHAMP** répond qu'au départ de cette lettre, il a bien indiqué que les élus d'Argentat-sur-Dordogne avaient bien voté la délibération lors du conseil communautaire du 19 mai 2022, mais pour autant, il y a des nouvelles consignes qui ont été adoptées au premier janvier et ils estiment ne pas avoir assez de recul à ce jour.

**M. Hervé CLAVIÈRE**, explique qu'actuellement, les ordures ménagères sont collectées toutes les semaines et tous les quinze jours pour le tri. Il pense que depuis ces nouvelles consignes en début d'année, les poubelles ont beaucoup diminué.

**M. Daniel GRÉGOIRE, Vice-Président, délégué à l'Environnement**, répond que les services n'ont pas attendu les interpellations pour constater cette baisse. Le temps de travail des agents a été annualisé dans la perspective de revoir les tournées, et dès demain nous allons recevoir le premier compte-rendu en sachant qu'il est très possible que l'on inverse ces tournées, pour répondre à la question d'Hervé.

Quant à M. le Maire d'Argentat, même si la « question financière » est à vos yeux secondaire, le fait de passer du tri qui ne sera plus dans les ordures ménagères mais dans du tri, multiplie par deux, son coût de traitement. Aujourd'hui, ce qui n'est pas mis dans le tri, et donc incinéré coûte 130 €/la tonne, si cela est mis dans le tri, le traitement de ce tri coûte 240 €/la tonne.

**M. Daniel GRÉGOIRE** tient à rappeler tout le travail effectué depuis deux ans : nous sommes partis d'une situation en 2020 où il y avait les prémices d'une étude, on a adopté en avril 2022, la politique du bio-déchets qui sera applicable en 2024 et qui s'impose à tous. Cela ne s'est pas fait tout seul...

La commission déchets a été consultée à de très nombreuses reprises, en mai 2022 le plan PLPDMA a été adopté sur tout le territoire, cela ne s'est également pas fait tout seul...

Il y a eu 6 réunions de la commission, 3 conférences des maires dédiées à la politique déchets, une consultation publique réalisée, une réunion publique organisée en avril 2022, nous n'y étions pas obligés...

Puis nous avons adopté en mai 2022, le principe de la mise en place de la tarification incitative, adoptée à Gouilles. Nous avons validé un nouvel organigramme du service déchets pour anticiper la fermeture du centre de tri et adapté nos moyens humains à la politique déchets qui a été décidé en mai 2022.

Nous avons anticipé en 2023, la création du bio-déchets, dans toutes les mairies du territoire, pour parler de la mise en place du tri sélectif, de l'information que l'on peut donner directement auprès des collectivités et des usagers.

Une nouvelle organisation du travail a été adoptée, avec l'annualisation du temps de travail. Aujourd'hui, il y a un responsable chargé de la mise en place de la tarification incitative. Et, nous sommes accompagnés par « Terroirs et communautés », pour la mise en place de la tarification incitative, pour savoir comment cela va fonctionner, à l'échéance de ce trimestre.

Nous sommes bien conscients que nous devons continuer, l'objectif étant de faire une repasse dans chaque commune, d'affiner cette mise en place, d'affiner également les dépenses. Nous travaillons, et s'il faut se poser des questions, c'est maintenant qu'il faut se les poser.

**M. Daniel GRÉGOIRE** explique que la rédaction du plan de bataille est en train d'être réalisé et il a conscience que toutes les réponses ne sont pas données car cette mise en place n'est pas simple. Si elle doit être effective au premier janvier 2026, il faut qu'au premier janvier 2025, nous soyons opérationnels afin de voir si nous ne nous sommes pas trompés dans les implantations, pour mettre en place le système de collecte nécessaire. Nous reparlerons bien évidemment en 2023 et en 2024 des déchets.

**Mme Nicole BARDI**, tient à rappeler que cela fait plus de deux ans, que Daniel GRÉGOIRE et la commission déchets, font un travail énorme. Elle sait combien ce travail est difficile, la loi va s'imposer à tous, y compris à Xaintrie Val' Dordogne. Elle rappelle qu'il y a eu la visite à Monflanquin, où il y a autant de difficultés que sur notre territoire, peut-être même plus, ils avaient deux à trois ans d'avance sur nous. Nous restons en contact avec eux, ils se posaient les mêmes questions que nous, les mêmes difficultés que nous, les dépôts sauvages. L'implantation des PAV (points d'apports volontaires) a été travaillée avec toutes les communes, afin de réfléchir à la meilleure localisation. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il ne faut pas raisonner en emplacement par commune, mais en emplacement par lieux de passage. Aujourd'hui, nous sortons nos poubelles tel jour à telle heure, parce que le camion poubelle passe le lendemain. Demain, avec les points d'apports volontaires, ce sera lors d'une sortie pour aller au travail, chez le médecin, faire ses courses, que l'on déposera nos poubelles dans les points d'apport volontaire. Des territoires l'ont expérimenté avant nous, il est certain qu'au départ cela ne sera pas simple, il faut prendre de nouvelles habitudes, c'est contraignant pour tout le monde, cela n'amuse pas la communauté de communes de dépenser 1,3 M € voire plus pour ce genre de choses, mais il est indispensable que l'intercommunalité engage cette refonte pour que le contribuable ne voit pas sa facture augmenter d'année en année. Nous avons deux ans devant nous, pour travailler, mais si l'on veut mettre en place cette nouvelle méthode au premier janvier 2026, la réflexion doit être menée maintenant. Nous allons discuter à nouveau, voir ce que l'on peut faire pour les centres bourgs comme Argentat.

**M. Hervé CLAVIERE** se demande pourquoi on ne s'inspire pas des bonnes pratiques adoptées comme à Midi-Corrézien, où le service public est présent.

**M. Daniel GRÉGOIRE**, prend la parole pour expliquer que la communauté de communes Midi-Corrézien n'exerce pas la compétence de collecte des déchets puisque c'est le SIRTOM de Brive qui opère sur ce territoire. Il estime que la question mérite d'être posée et c'est ce qu'il a fait auprès du Président du SIRTOM. Ce dernier ne veut pas ramasser nos poubelles.

Sur le territoire du SIRTOM de Brive, le service rendu dans les centres-bourgs est compensé financièrement par la population mais surtout par la densité de population de Brive, Malemort. En effet, un camion qui va se déplacer à Sexcles coûte bien évidemment plus cher qu'un camion qui va collecter 4 rues à Brive. Tous les 5 mètres, le SIRTOM rentre une taxe à Brive. C'est loin d'être le cas chez nous !

Il faut bien imaginer qu'avec le système que nous avons aujourd'hui de collecte par bac, et donc sans parler du porte-à-porte, on ne s'en sort pas. Lorsque nous parlerons budget dans deux mois, cela va moins faire sourire ! C'est un constat. Imaginons que nous mettons en place un porte à porte, cela veut dire plus de bacs, plus de kilomètres, plus de temps... Donc, cela voudra dire qu'il faudra réduire les tournées.

**M. Jean-François GASQUET** demande si l'estimation a été faite, si les deux comparaisons ont été faites.

**M. Daniel GRÉGOIRE** répond que l'étude du porte à porte n'a pas été faite.

**M. Hervé CLAVIÈRE** explique qu'il connaît une personne habitant Châlus – Nexon en Haute-Vienne. Ils sont en porte à porte, ils ont des containers, un pour le tri, un pour les ordures ménagères avec un code barre, le camion passe en porte en porte, les déchets sont pesés et ensuite facturés à l'utilisateur.

**M. Camille CARMIER, Maire d'Hautefage**, explique que ce système n'a jamais vraiment été étudié, mais des renseignements avaient été pris par rapport aux pesées embarquées, c'est-à-dire chacun paie en fonction du poids ou de la fréquence. Imaginons le temps de travail, les kilomètres parcourus, si l'on veut passer dans tous les villages, si l'on veut avoir une pesée pour chaque maison, combien de véhicules aurons-nous besoin ? On voit bien aujourd'hui, les problèmes liés à la hausse du carburant, on n'entend personne dire que demain les prix vont baisser. Le problème des poubelles est certes difficile, il faut tenter de le résoudre en laissant le moins de personnes au bord de la route.

Mais qui a la solution la plus supportable financièrement ? La taxe qui est basée sur le foncier bâti comme aujourd'hui, comme il le souligne depuis longtemps, il n'y a pas plus grande injustice. Ce n'est pas la taille de la maison qui fait le volume d'ordures ménagères. Il propose à ceux qui ont des solutions miracles de les donner ! Le porte à porte est certes la meilleure des solutions, mais est-ce réalisable et raisonnable aujourd'hui ?

**M. Sébastien DUCHAMP**, explique qu'il a modifié sa façon depuis le 1<sup>er</sup> janvier de trier ses poubelles, qu'il a diminué par deux voire par trois ses ordures ménagères, il suppose qu'à la fin de l'année, le tonnage des ordures ménagères va diminuer, et c'est pourquoi il demande la suspension du projet du PLPDMA, de manière à évaluer l'année prochaine ces tonnages, afin d'adapter la nouvelle collecte.

**M. Daniel GRÉGOIRE**, prend la parole à nouveau pour expliquer que l'utilisateur va payer le service de collecte, le tri, le traitement, le camion qui roule, la déchetterie qui est ouverte, il ne va pas que payer son petit sac de poubelles, comme il le paie d'ailleurs aujourd'hui... Sauf que l'idée est de réduire la quantité d'ordures ménagères.

**M. Sébastien DUCHAMP**, répond que l'on ne tient pas compte de la politique des bio-déchets qui va encore réduire le tonnage. Il pense qu'il faut se donner un peu de temps pour évaluer ces nouvelles dispositions.

**M. Daniel GRÉGOIRE**, répond que cette nouvelle politique des bio-déchets a un coût et qu'elle va être déployée en 2023.

**M. Jean-Marie BRIGOLET** prend la parole pour dire que ceux qui paient toujours le plus cher, c'est la ruralité, nous sommes des exclus, nous devons toujours payer plus cher ! Et pourtant, les emballages ne sont pas de notre faute. Les usagers qui demeurent au Branchadel, au Bérioux à Saint-Bonnet-Elvert, où vont-ils mettre leurs poubelles ?

**M. Daniel GRÉGOIRE**, répond que deux PAV sont prévus sur sa commune.

**M. Jean-Marie BRIGOLET** : les personnes âgées vont faire comment ? Certains sont à 5 kms des PAV. Lorsque l'on nous répond que ce sont les aides à domicile qui vont devoir prendre le sac et l'amener au PAV, c'est impossible...

**M. Hervé CLAVIÈRE** réagit en accusant l'exécutif d'avoir fait croire au départ que le coût des ordures ménagères allait baisser pour l'utilisateur.

**Réaction très vive de l'assemblée qui conteste cette déclaration.**

**M. Daniel GRÉGOIRE** s'insurge contre ces propos mensongers. Il n'a jamais indiqué que les usagers paieraient moins chers. Il a toujours présenté la nouvelle politique déchets comme étant une

politique visant à limiter le plus possible les inexorables hausses à venir.

**M. Vincent ARRESTIER** se dit surpris de ce changement de position de la commune d'Argentat-sur-Dordogne, mais il tient à saluer cette nouvelle position, puisqu'Argentat reprend les arguments que les élus minoritaires sur ce projet ont développé en mai 2022. Il espère que grâce à cette évolution de la commune d'Argentat, les débats seront à nouveau relancés.

Il s'adresse à **M. Daniel GRÉGOIRE**, en faisant référence à la dernière conférence des Maires à Reygades du 13 décembre 2022 où il a demandé à ce qu'il y ait la création d'une instance de travail où les communes sont représentées. Cela fait deux mois que la conférence a eu lieu, et il n'a pas de réponse.

**Mme Nicole BARDI** répond qu'il y a déjà une instance de travail où les communes sont représentées : la commission déchets. Elle travaille beaucoup ! Elle propose de faire remonter toutes les questions à la commission déchets. On va réfléchir, on va regarder ce qui est le plus prégnant dans les communes.

Pourquoi ne pas demander une intervention avec les élus de Monflanquin, afin de vous faire part de leur expérience, puisque cela fait plusieurs années qu'ils sont dans ce système. Si vous souhaitez une réunion élargie lorsque vous aurez remonté toutes vos questions, nous la ferons, à l'occasion d'une conférence des maires.

**M. Francis LAFON, élu d'Argentat-sur-Dordogne** se réjouit du changement de position de **M. Sébastien DUCHAMP** en saluant ce magnifique retournement de veste. Il rappelle que l'opposition municipale avait écrit dans la tribune du magazine municipal à ce sujet et pense qu'il y a indéniablement un lien de cause à effet. Il évoque enfin l'émission « Envoyé Spécial » récemment diffusée qui condamne le système de la tarification incitative.

**Mme Nicole BARDI**, insiste que la tarification incitative a un réel intérêt, elle estime que l'émission d'Envoyé Spécial était vraiment à charge, très orientée. En Dordogne, cela a été mis en place, il y a des réfractaires comme partout.

### **Programme Alimentaire Territorial (PAT)**

**M. Vincent ARRESTIER** fait part en accord avec **M. Jean-Pierre LASSERRE**, qu'ils aimeraient présenter avec le PETR, le PAT, qui pourrait avoir une incidence sur la diminution des déchets, l'idée étant de valoriser au maximum les produits locaux. Il demande à ce que soit présenté le PAT lors de la prochaine conférence des maires.

**Mme Nicole BARDI** indique que cela est déjà programmé pour la conférence des Maires du 23 février.

### **Soutien aux commerçants – Prix de l'énergie**

**Mme Nicole BARDI**, informe l'assemblée que Stéphane LUDIER ne pouvant être présent ce soir souhaitait sensibiliser les élus aux difficultés rencontrées par les acteurs économiques confrontés au prix de l'énergie. Si dans les communes, des commerçants, ou artisans rencontrent des difficultés pour régler leur électricité, il faut faire remonter les dossiers. La Préfecture a adressé une note en ce sens dans toutes les mairies, afin que ces professionnels s'adressent à leurs fédérations, car il y a des possibilités de prise en charge.

**Mme Nicole BARDI** lève la séance.

La Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Madame Géraldine LAJOINIE.**